



Flash infos



Ce flash info 2018 a pour but de vous présenter le budget et de faire le point sur les projets en cours. Cette année, comme depuis 2012, nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts.

Nous avons prévu de terminer les trottoirs « route de Villeneuve », mais ENEDIS a décidé de faire enfouir son réseau du transformateur à la sortie du bourg. Le renforcement de la ligne devenait nécessaire pour alimenter le nouveau lotissement. Ces travaux sont pris en charge par ENEDIS. J'ai demandé au SDE (le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier) de faire une étude pour l'enfouissement de la ligne sur la totalité de la route. Lors du dernier Conseil Municipal, le projet a été validé et les travaux devraient commencer à la fin de cette année pour se terminer en 2019.

Grace à l'aide de l'État (DETR), du Conseil Départemental et de la Région le chauffage, les faux-plafonds la peinture et des menuiseries seront réalisés dans le restaurant scolaire. Deux classes vont être équipées de tableaux blancs interactifs (TBI).

Les effectifs de l'école sont stables. Je regrette que certaines familles scolarisent leurs enfants ailleurs. Espérons que cette attitude ne pénalisera pas, dans un avenir proche, ceux qui privilégient l'école communale.

À la suite du départ de Mme CHAILLOUX, une nouvelle institutrice a été nommée : Mme DEVUN. Je lui souhaite la bienvenue.

Comme chaque année, des travaux de dégagement ont été réalisés dans la forêt communale. Vous trouverez tous les montants dans ce flash.

Fin septembre, un remaniement du cadastre va avoir lieu sur le bourg. Les personnes concernées seront prévenues.

L'emploi du désherbant est interdit pour les collectivités. La maîtrise de l'herbe est devenue difficile, les mentalités devront changer et accepter de voir de l'herbe ou l'on a plus l'habitude. A savoir que chacun doit entretenir le trottoir devant chez lui.

Pour conclure, bravo à la section tennis de table pour ses excellents résultats.

Bonnes vacances à tous.

Alain BORDE

Cérémonies



Employé à la commune depuis fin 1985, Christian a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions de garde champêtre au 31 décembre 2016. Le temps pour lui de pouvoir réaliser d'autres projets.



Toutefois, Christian est toujours impliqué dans la vie de la commune en participant notamment au marquage des lots de bois.

Afin de lui souhaiter le meilleur pour la suite, une cérémonie a été organisée avec les élus qu'il a cotoyés tout au long de sa carrière à la commune.



Remise des cadeaux aux enfants qui partent au collège.
22 juin 2018



8 mai 2018



11 novembre 2017



Le 11 novembre 2018 nous allons commémorer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Divers documents relatifs aux habitants d'Aurouër disparus lors de ce conflit seront exposés. Venez nombreux !



14 juillet 2018



Fête patronale 2017



Brocante 2017



Veillée 2017



Cérémonie des vœux 2018



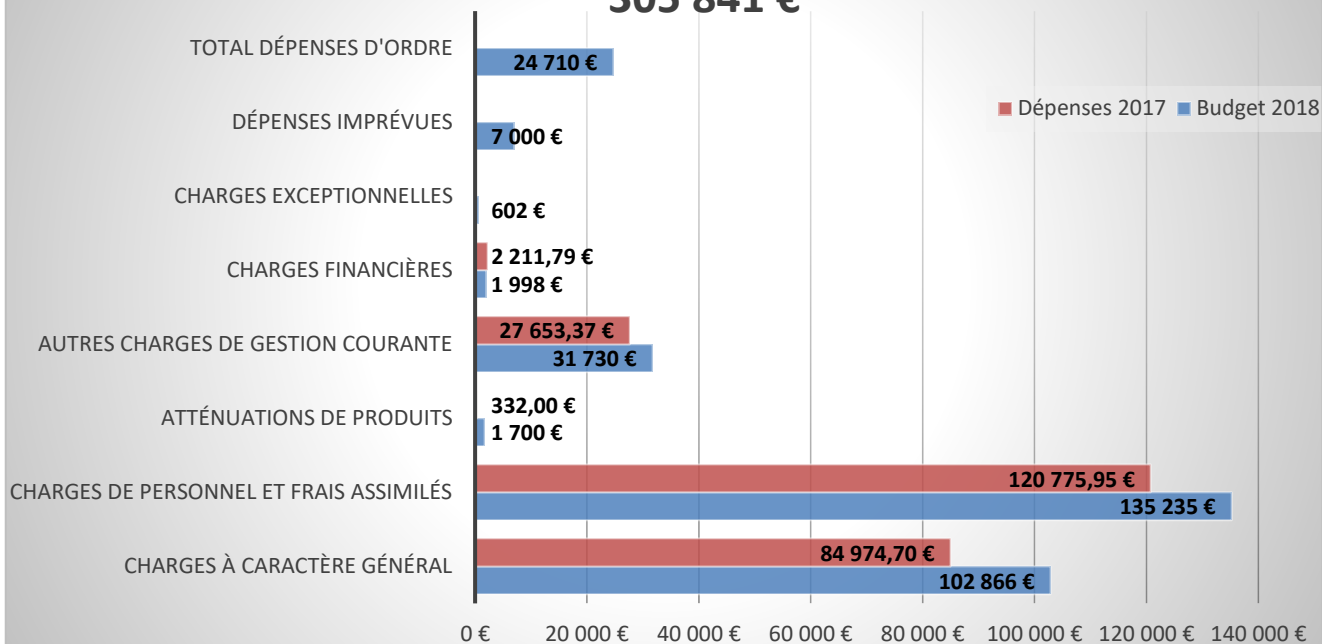
Concours de labour 2017

Budget 2018

Budget de fonctionnement

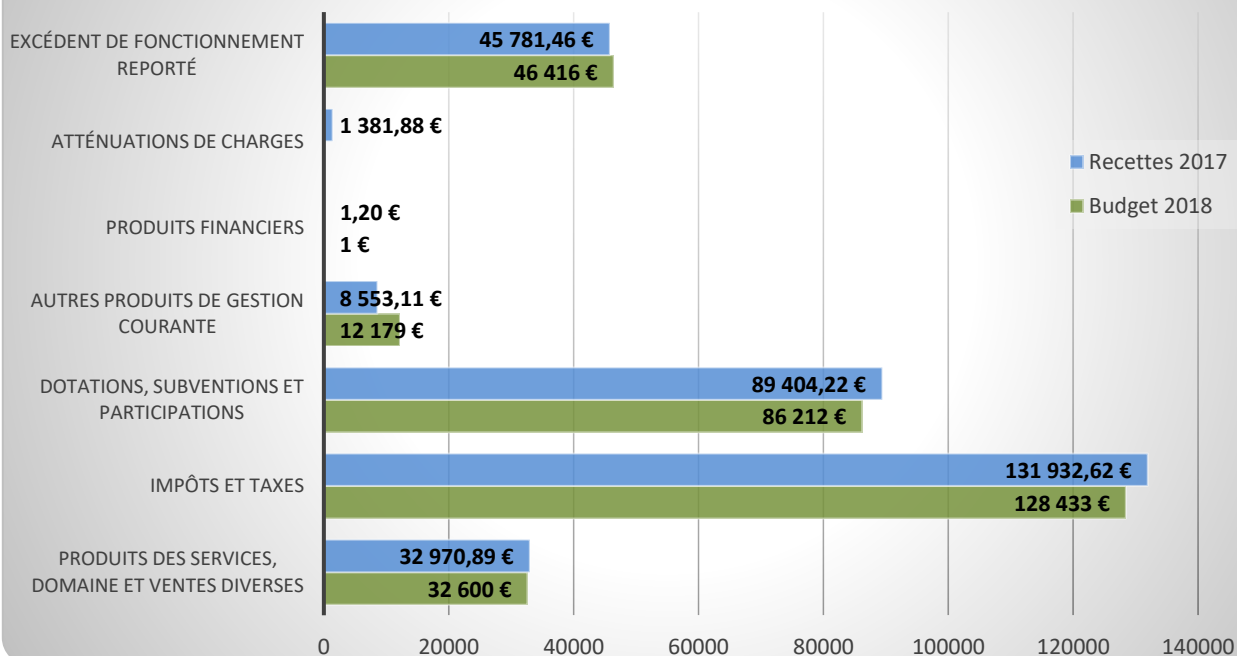
Dépenses de fonctionnement 2017/2018

305 841 €

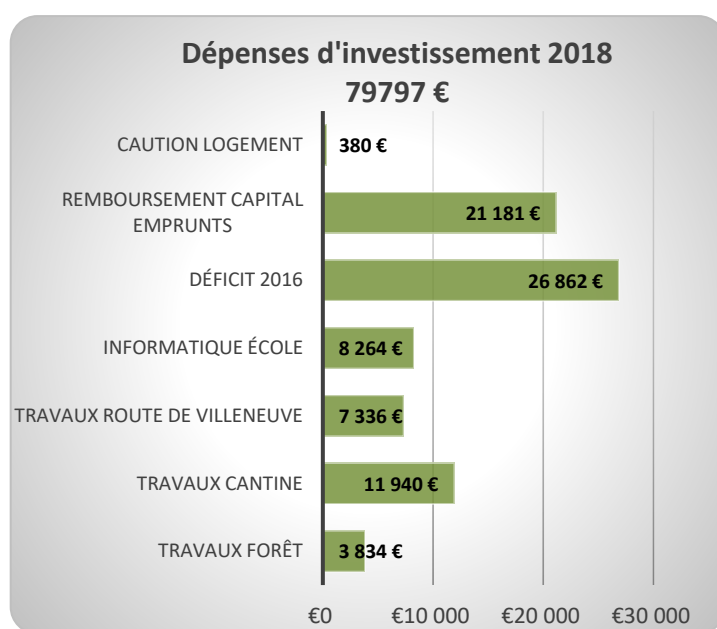
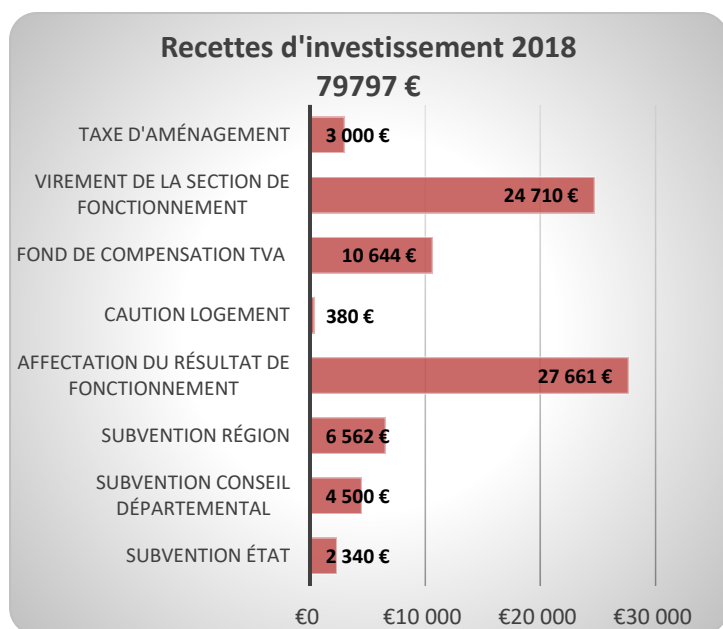


Recettes de fonctionnement 2017/2018

305 841 €



Budget d'investissement



Budgets annexes

Budget primitif 2018-Locaux commerciaux

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2018 des locaux commerciaux qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- 9 786 Euros pour la section de fonctionnement
- 7 763 Euros pour la section d'investissement

Budget primitif 2018-Terrain « route de Dornes »

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2018 du terrain « route de Dornes » qui s'élève en dépenses à 32 166.18 Euros et en recettes à 32 167.40 Euros pour la section de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 40 391.00 Euros.

Principales décisions du Conseil Municipal

Taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 14,28 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,28 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31,19 %

Travaux 2018 aux bâtiments scolaires – Demandes de subventions

Des subventions vont être demandées au Conseil Départemental, à l'Etat, à la Région et à Moulins

Communauté pour les projets de travaux à réaliser en 2018, à savoir :

- Divers travaux d'économie d'énergie dans le restaurant scolaire (abaissement d'un faux-plafond, changement des radiateurs, remplacement d'une fenêtre) et la réfection des peintures murales.
- L'équipement informatique de l'école.

Aménagement « route de Villeneuve »

En 2017, un trottoir a été réalisé. Le revêtement définitif qui devait être réalisé cette année ne le sera qu'en 2019. En effet, ENEDIS doit renforcer

son réseau entre le transformateur et le nouveau lotissement et va procéder à son enfouissement. Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé d'enfouir les réseaux sur la totalité de la route. La

première estimation financière est de l'ordre de 23 000 Euros, avec la possibilité d'un étalement de la dépense sur 5, 10 ou 15 ans.

Etat civil

Du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2018

Naissances :

14/07/2016 : RUDEWIEZ Axel
01/09/2016 : CARLIER Lise
02/11/2016 : COUTIN LAVILLE Luana
22/11/2016 : TROTIGNON BOURNAUD Lana
24/11/2016 : GILBERT Axel
18/12/2016 : JAFFRÉ BARANYAI Noa
14/02/2017 : ANZIL Nohan
05/07/2017 : CHEVREUX Lucas Leandro
06/07/2017 : GRANDJEAN Oxanna
01/11/2017 : BONNET Samuel Joël

25/01/2018 : JARDILLET Jessica
17/05/2018 : VARLET Noé

Décès :

08/08/2016 : HERMET Eliane, épouse CIELUCH
10/12/2016 : LAVILLE Patrick
14/06/2017 : BORDE André
16/11/2017 : TOURET Jean Robert
03/04/2018 : AUBOIRE Josette, veuve BRULET

Mariage :

23/06/2018 : ANZIL Yann et MARECHAL Sandrine

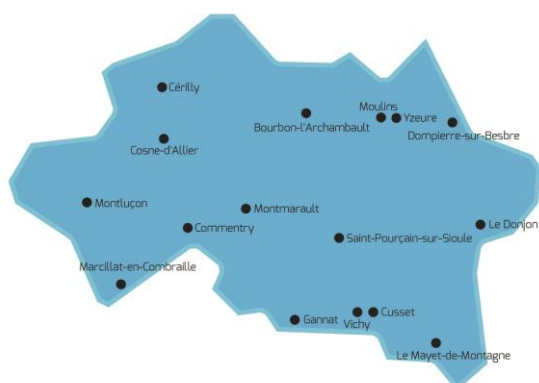
Lots de bois

Rappel : Il n'y aura plus de distribution de feuille pour les inscriptions au tirage des lots de bois. Il appartient aux personnes qui souhaitent bénéficier d'un lot de bois de s'inscrire à la mairie **avant le 10 novembre 2018**.

Démarches administratives

Les demandes de cartes nationales d'identité, auparavant déposées auprès de la mairie de résidence du demandeur, sont désormais déposées dans des communes dotées d'un dispositif de recueil servant, depuis 2008, à établir les demandes de passeports.

Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil et non plus, forcément, dans sa commune ou son département de résidence.



Le département de l'Allier dispose de 16 communes équipées d'un dispositif de recueil :

Plus d'informations sur internet : <http://www.allier.gouv.fr/la-modernisation-de-la-delivrance-des-cartes-a2094.html>



Prévention contre les cambriolages Les conseils essentiels pour vous protéger

La protection contre les cambriolages n'a pas pour effet de supprimer complètement le risque d'être victime d'un vol par effraction, mais de minimiser ce risque. Les différentes mesures préconisées contribueront à renforcer la chaîne de protection en diminuant les probabilités de vol.

1/ Les mesures de protection extérieure :

→ Evitez d'attirer l'attention des malfaiteurs sur votre domicile :

- ✓ Faites en sorte de ne pas montrer que votre domicile est vide d'occupant, pour ce faire évitez notamment : de ne pas entretenir le jardin, de laisser la boîte aux lettres se remplir...
- ✓ Ayez recours à un programmeur électrique permettant de simuler une présence de nuit
- ✓ Ayez conscience que les cambriolages n'ont pas tous lieu de nuit, une grande partie est perpétrée en journée en l'absence momentanée des occupants.
- ✓ Ne laissez pas un message sur le répondeur indiquant votre absence
- ✓ Ne laissez pas en évidence des objets précieux visibles depuis le portail ou les fenêtres (argent sur la table, bijoux sur la table de chevet...).
- ✓ N'hésitez pas à signaler immédiatement tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles dans votre quartier aux forces de police ou de gendarmerie en relevant notamment le numéro d'immatriculation de tout véhicule suspect
- ✓ Ne laissez pas entrer des démarcheurs non sollicités, même s'ils présentent un document ou une carte professionnelle, et téléphonez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie par le 17 (appel gratuit). Les vols perpétrés par de faux policiers ou de faux employés de service public sont très courants.

→ Pensez à signaler votre absence :

- ✓ Signalez votre absence prolongée au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, active tout au long de l'année, afin que des passages réguliers soient effectués devant votre domicile par les services de sécurité.
- ✓ Signalez votre absence à vos voisins afin qu'ils surveillent votre domicile et informent la police ou la gendarmerie de tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles.

**Les forces de police et de gendarmerie sont au service du public, n'hésitez pas à les solliciter.
Vous ne les dérangez pas ! Elles sont là pour ça.**

Composez le 17 (police/gendarmerie)

2/La protection contre l'intrusion :

La protection contre les intrusions ne sera jamais parfaite mais a pour but de décourager le voleur en retardant son action. Les points faibles sont à renforcer en priorité car il ne sert à rien de disposer d'une porte blindée si la fenêtre est ouverte.

- ✓ Installez des barreaux aux fenêtres facilement accessibles, fermez les volets et toutes les issues. N'oubliez pas qu'une personne mince ou de petite taille peut se faufiler par les ouvertures apparemment étroites.
- ✓ Installez des alarmes sonores idéalement reliées à un centre de surveillance permettant, d'une part, de mettre en fuite les malfaiteurs ou au moins d'écouter leur présence sur les lieux et, d'autre part, de prévenir sans délai les forces de police ou de gendarmerie pour une intervention rapide.

3/La protection contre le vol dans l'habitation :

Si malheureusement le voleur arrive à entrer dans l'habitation, il est encore possible de limiter le vol par des mesures simples.

- ✓ Pensez à verrouiller les portes intérieures qui peuvent l'être en cas d'absence prolongée
- ✓ Cachez les bijoux et valeurs dans des endroits insolites (les piles de linge, armoires et dessous de matelas sont systématiquement fouillés).
- ✓ Rangez les petits objets de valeur ou de haute technologie hors de vue.
- ✓ Rangez les clés et papiers de vos véhicules.
- ✓ Ne gardez jamais de sommes importantes d'argent liquide à votre domicile.
- ✓ Déposez dans un coffre de banque les petits objets de valeur que vous n'utilisez pas souvent.
- ✓ Pensez à la possibilité de vous équiper d'un coffre pour optimiser la protection de vos objets de petite taille et de grande valeur. Un coffre de petite taille n'est pas très cher. Il doit être solidement fixé (au moyen de tire-fond...) sur un mur porteur (béton, ...) pour éviter l'enlèvement ou l'arrachement. Des coffres de plus grande taille ou des armoires coffres peuvent protéger un plus grand nombre d'objets ou des objets de plus grande taille (armes, bibelots, pendules anciennes).
- ✓ Faites marquer vos objets caractéristiques et de grande valeur afin qu'ils puissent être plus facilement retrouvés en cas de vol.
- ✓ Faites des photographies de vos objets de valeur et notez les numéros de série (s'ils existent) afin d'augmenter les chances de retrouver ces objets en cas de vol.

4/En cas de vol :

Il ne faut rien ranger ni toucher avant le passage de la police technique et scientifique qui pourra ainsi entre autres effectuer des relevés d'empreintes digitales ou prélèvements.

- ✓ Déposez plainte, même en cas de faible préjudice, afin de permettre aux forces de police ou de gendarmerie de connaître les faits et d'orienter les enquêtes.
- ✓ Signalez tout fait suspect, appel téléphonique inhabituel précédant le vol ou démarchage dans les jours ou heures précédant le méfait.
- ✓ Vérifiez la présence de toutes les formules de chèques dans un carnet délaissé par les voleurs. Ne donnez jamais d'information sur une carte bancaire par téléphone. Se méfier des fausses informations circulant sur Internet ou des courriels vous informant d'un blocage ou d'un problème concernant votre carte bancaire.
- ✓ Privilégiez le paiement par carte bancaire prépayée pour vos achats sur Internet

**La meilleure des préventions reste la vigilance des voisins
et le signalement citoyen de tout fait suspect au numéro d'appel gratuit :
17 (police/gendarmerie).**

Les infos pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

- lundi : de 13 h 30 à 18 h 30
- mardi, jeudi et vendredi : de 13 h 30 à 17 h 15
- Tél. : 04.70.43.30.75
- e-mail : mairie.aurouer@orange.fr

Les tarifs de location des salles

- Salle polyvalente (pour les habitants de la commune)
 - 3 heures sans cuisine : 20 € (+ 30 € de chauffage)
 - 1 journée sans cuisine : 70 € (+ 50 € de chauffage)
 - 1 journée avec cuisine : 160 € (+ 50 € de chauffage)
 - 2 jours consécutifs avec cuisine : 220 € (+ 80 € de chauffage)
- Salle polyvalente (pour les non-résidents)
 - 3 heures sans cuisine : 50 € (+ 30 € de chauffage)
 - 1 journée sans cuisine : 100 € (+ 50 € de chauffage)
 - 1 journée avec cuisine : 220 € (+ 50 € de chauffage)
 - 2 jours consécutifs avec cuisine : 300 € (+ 80 € de chauffage)
- Cantine (réservée uniquement aux habitants de la commune)
 - 1 journée : 100 € (+ 18 € de chauffage)
 - 2 jours consécutifs : 150 € (+ 31 € de chauffage)

Les tarifs de la cantine scolaire (pour l'année scolaire 2018/2019)

- 2,40 € pour les enfants
- 5,00 € pour les enseignants

Les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire

- 1 enfant : Forfait de 30 € /mois
- 2 enfants : Forfait de 48 € /mois
- 3 enfants : Forfait de 63 € /mois
- Accueil occasionnel : 5,50 € /jour et par enfant

Le tarif des concessions au cimetière

- Concession perpétuelle (2 m²) : 150 euros
- Concession trentenaire (2 m²) : 100 euros

L'inscription sur les listes électorales

Toutes les personnes qui désirent se faire inscrire sur la liste électorale de la commune peuvent le faire durant toute l'année. Il suffit de se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères n'est pas assurée les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre. Elle est assurée normalement les autres jours fériés.

L'Assistante Sociale

L'assistante Sociale, assure une permanence (sans rendez-vous) chaque mardi matin de 9 h 00 à 11 h 00 à la Mairie de Villeneuve-sur-Allier.

Tél. 04.70.43.30.05.

Son bureau principal est situé au Centre Médico-social d'Avermes – Place Claude Wormser – Elle est joignable les autres jours de la semaine au : Tél. 04.70.34.16.15 – Fax : 04.70.43.39.02.

Le recensement militaire

Dès l'âge de 16 ans, les jeunes (garçons et filles) doivent obligatoirement se présenter à la Mairie afin de se faire recenser pour ensuite participer à la « Journée d'Appel ».

Transport à la demande

Le service réservations d'Aléo fonctionne toute l'année, sauf dimanches et jours fériés, du lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-18h, le samedi 8h-12h. Pour cela, un seul numéro vert gratuit : le **0800 20 24 43**.

Les numéros utiles

Mairie : 04.70.43.30.75

Ecole : 04.70.43.31.23

Salle polyvalente : 04.70.43.32.81

Cantine – Accueil de loisirs périscolaire : 09.62.30.80.43

Syndicat des Eaux de Trévol : 04.70.46.81.90

Déchetterie d'Avermes : 04.70.42.67.88 (fermée les lundis)

ERDF - dépannage électricité : 0810 333 003

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Médecin d'astreinte du secteur : 04.70.48.57.87 (le 15 étant désormais réservé uniquement aux appels d'urgence)